

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1164 du 24 novembre 1948

n° 1164

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Perianayagassamy _Lourdes-Rock-Pierre), chef de bureau de 2e clacée des secrétariats généraux, licencié en droit, est nommé juge snpléint par intérim près le tribunal de première instance de Djibouti, en remplacement de M. Cazal, titulaire du poste, absent de la colonie. Avant d'entrer en fonctions, M. Periana-vagassamy prôtera Je serment prescrit par la loi, M. Periantvagassamy percevra l'allocation prescrite par l'article 2 du décret du 26 novembre 1946.